

ACTION CŒUR DE VILLE : VALIDATION DES LISTES D'IMMEUBLES POTENTIELLEMENT ELIGIBLES AUX AIDES D'ACTION LOGEMENT

Conseil Communautaire du 16 mai 2019

D 2019	C	45
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	66 les dossiers 1 et 2 – 69 du dossier 3 à 21 – 68 du dossier 22 à 29 – 67 du dossier 30 à 57	
Votants	76 les dossiers 1 et 2 – 78 du dossier 3 à 9 (comptes administratifs) - 79 du dossier 3 à 9 (affectation des résultats) - 79 du dossier 10 à 21 – 78 du dossier 22 à 29 - 77 du dossier 30 à 57	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **10 mai 2019** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE (+ pouvoir de Maryse HERVE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (jusqu'au dossier 22)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lissette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (à compter du dossier 3) - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIERES) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Josette JACQUET) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 29) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (à compter du dossier 3) – Liliane BORDES (+ pouvoir de Elizabeth LE CHARPENTIER) - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Jean-Marc DUBAN) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET)

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN - Maryse HERVE - Alain LERDU (à compter du dossier 22) - Lissette DE LUCA - Jean.François THOUMAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE - Martine CALZAVARA – Charles CILLIERES - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Anne MAHIEU (à compter du dossier 29) – Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 2) – Thierry CARRETEY - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Régis BARD (jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD – Elizabeth LE CHARPENTIER - Caroline DELRIEU-GILLET
----------------------------------	---

<u>Pouvoirs de</u>	Maryse HERVE à Pascal LAPERCHE - Lissette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND - Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC - Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Jean-Marc DUBAN à Christophe COURREGELONGUE - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Didier MONPOUILLAN
------------------------------------	--------------------

Dossier n°39 -
ACTION CŒUR DE VILLE : VALIDATION DES LISTES D'IMMEUBLES POTENTIELLEMENT
ELIGIBLES AUX AIDES D'ACTION LOGEMENT

Rapporteur : Catherine BERNARD

Objet de la délibération

Le 20 novembre 2018, Val de Garonne Agglomération et les Communes de Marmande et de Tonneins ont signé à Paris une convention opérationnelle avec Action Logement, l'un des partenaires du programme Action Cœur de Ville.

Dans ce cadre, les Communes de Marmande et de Tonneins s'étaient engagées à définir la liste des immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés, dans des conditions de mutabilité maîtrisées, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement.

Exposé des motifs

La signature d'une convention opérationnelle entre Action Logement, les Communes de Marmande et de Tonneins et Val de Garonne Agglomération avait permis de définir les engagements respectifs des parties prenantes dans le cadre du volet Habitat du programme Action Cœur de Ville et de préciser les modalités de financement des opérations retenues par les Communes de Marmande et de Tonneins, Val de Garonne Agglomération et Action Logement.

Le financement d'Action Logement porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation ou de réhabilitation seule, d'immeubles entiers situés dans le périmètre d'Action Cœur de Ville (futur périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire). Action Logement s'est ainsi engagé à participer à la rénovation immobilière des deux centres-villes.

L'enjeu est de contribuer, en priorité, au renouvellement de l'offre de logement locative en centre-ville. A ce titre, les Communes de Marmande et de Tonneins, en collaboration avec Val de Garonne Agglomération, ont mené un travail d'identification des immeubles du centre-ville, considérés comme stratégiques et potentiellement éligibles aux aides proposées par Action Logement, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Action Logement s'est engagé à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs, et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Commune, afin d'en faciliter la réalisation.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve les listes d'immeubles proposées par les Communes de Marmande et de Tonneins dans le cadre des conventions opérationnelles signées avec Action Logement,

Précise que les listes d'immeubles proposées seront transmises à Action Logement pour analyse, par leurs services, de leur éligibilité aux financements Action Logement,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	77	
<i>Pour</i>	77	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage
Le 24 mai 2019

Fait à Clairac, le 16 mai 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,